

## COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 08 Décembre 2025

## NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
		Pour : 20
23	19	Contre : 0
		Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 Décembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 30 Novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. FANTON, DARROUX, Mme CHABBERT, M. FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DORE, Mme GROSJEAN.

**ÉTAIT ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. LARAN à Mme CHABBERT.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : MMES LASSALLE, GABARROT, MENDES.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance.

2025 – 07 - 10D – TARIFS DROIT DE VOIRIE ET OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC  
2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des droits perçus au profit de la commune,
- Vu la délibération N°2022.04.01 du 30/06/2022 fixant l'ensemble des tarifs communaux
- Considérant la nécessité de les actualiser

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée une révision des tarifs communaux actuels des droits de voirie et d'occupation du domaine public, comme présentée ci-après :

**DROITS de VOIRIE**

DESIGNATION	TARIFS 2026
Terrasses avec emprise pour l'année	1 200,00 €
Arcades et terrasses sans emprise pour l'année le M2 au mois.	1,60 €
Arcades et terrasses périodiques sans emprise saison estivale le M2 au mois (01/06 au 30/09)	3,20 €
Arcades et terrasses sans emprise périodique saison hors estivale au mois	1,60 €
Cirques	
* petits cirques moins de 300 m2 tout compris	75,00 €
* grands et moyens cirques plus de 300 m2 tout compris	220,00 €



OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC ET PRIVE

DESIGNATION	TARIFS 2026
Avec déclaration préalable à l'occupation le m <sup>2</sup> par jour avec un minimum de 3 € (extérieur)	<b>0,50 €</b>
Avec déclaration préalable à l'occupation le m <sup>2</sup> par jour avec un minimum de 3 € (Arcades)-Commerçants	<b>0,60 €</b>
Avec déclaration préalable à l'occupation le m <sup>2</sup> par jour avec un minimum de 3 € (Arcades)-Associations	<b>0,30 €</b>
Sans déclaration préalable à l'occupation le m <sup>2</sup> par jour avec un minimum de 5 €	<b>1,50 €</b>
Avec déclaration préalable à l'occupation le m <sup>2</sup> par jour avec un minimum de 3 € pour les emménagements et déménagements de particuliers au-delà de 2 jours.	<b>0,25 €</b>
Pour les manifestations à but lucratif, occupation du domaine public et privé par les manèges et les associations, le m <sup>2</sup> par jour.	<b>0,20 €</b>
Forfait journalier, pour les manifestations à but lucratif, d'occupation du domaine public par les associations mirandaises (Place d'Astarac terre-plein central)	<b>60,00 €</b>
Forfait journalier, pour les manifestations à but lucratif, d'occupation du domaine public par les associations mirandaises (Place d'Astarac terre-plein central + places de stationnement)	<b>90,00 €</b>
Forfait journalier, pour les manifestations à but lucratif, d'occupation du domaine public par les associations mirandaises (Totalité Place d'Astarac + places de stationnement + rues + terre-plein)	<b>120,00 €</b>
Forfait journalier, pour les manifestations à but lucratif, d'occupation du domaine public par les associations hors mirandaises (Place d'Astarac terre-plein central)	<b>120,00 €</b>
Forfait journalier, pour les manifestations à but lucratif, d'occupation du domaine public par les associations hors mirandaises (Place d'Astarac terre-plein central + places de stationnement)	<b>180,00 €</b>
Forfait journalier, pour les manifestations à but lucratif, d'occupation du domaine public par les associations non mirandaises (Totalité Place d'Astarac + places de stationnement + rues + terre-plein)	<b>240,00 €</b>
Forfait journalier, pour les manifestations à but lucratif, d'occupation du domaine public et privé par les associations mirandaises (hors Place d'Astarac)	<b>30,00 €</b>
Forfait journalier, pour les manifestations à but lucratif, d'occupation du domaine public et privé par les associations non mirandaises (hors Place d'Astarac)	<b>60,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés ADOpte les tarifs présentés ci-dessus pour une application au 1er janvier 2026.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibus dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Extrait certifié conforme.**  
Fait à MIRANDE, le 09/12/2025

Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL



Le Maire,  
Patrick FANTON

